

« ...Je serais venue tout  
simplement pour parler de  
mes inquiétudes,  
pour soulever des questions...  
peut- être pour partager... »

Andrée Chedid

#### Partenaires institutionnels participants

Albertville : Centre Médico-Psychologique Adultes, Confédération Syndicale des Familles, Conseil Général (Territoire de Développement Social), Ville d'Albertville, Mission Locale Jeunes, Service Prévention Spécialisée (S.E.A.S.).

Chambéry : Service Prévention Spécialisée (S.E.A.S.).

Saint-Jean-de-Maurienne : Centre Hospitalier, Mission Locale Jeunes, Education Nationale, Service Prévention Spécialisée (S.E.A.S.).

#### Partenaires financiers

Conseil Général de la Savoie, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Caisse d'Allocations Familiales, R.E.A.A.P.

Imprimé par nos soins (12/11/08)

## Coordonnées des **POINTS ECOUTE**

### ALBERTVILLE

7 cours de l'Hôtel de Ville  
2ème étage

Tél. : **04.79.37.11.14**

Permanences téléphoniques :  
**lundi et jeudi**  
de 9 h à 12 h

### CHAMBÉRY

Maison des Adolescents  
303 quai des Allobroges

Tél. : **04.79.69.13.13**

Permanences téléphoniques :  
**mardi et mercredi**  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

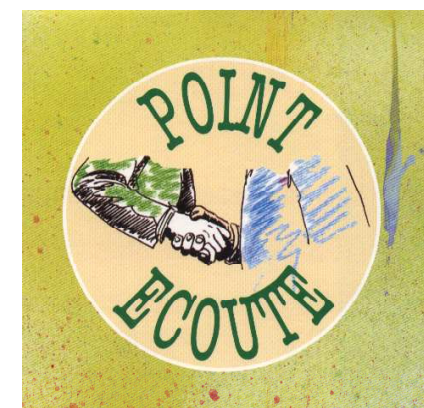
### ST-JEAN-DE-MAURIENNE

Immeuble les Arcosses, 1er étage  
42 place du Marché

Tél. : **04.79.59.69.36**

Permanences téléphoniques :  
**mardi et jeudi de 12 h à 13 h 30**

Rendez-vous possibles à : Aiguebelle,  
Modane et Saint-Michel de Maurienne



Familles, parents, jeunes

## **Points Accueil Ecoute**

*Jeunes  
Parents  
Familles*

- Chambéry
- Maurienne
- Tarentaise

Sauvegarde de l'Enfance et  
de l'Adolescence des Savoie



# Le Point Écoute s'adresse :

- à des Jeunes en « mal-être » avec eux-mêmes et leur entourage
- à des Parents qui rencontrent des difficultés relationnelles avec leur(s) enfant(s)
- à des Familles qui ont besoin d'échanger sur une situation de rupture de communication

Les **Points Écoute** peuvent recevoir des **appels téléphoniques** directs (voir au verso les permanences téléphoniques) ou sur répondeur 24 h/24.

Un premier rendez-vous avec deux écoutants de l'équipe, formés à l'entretien individuel et familial, est proposé aux membres de la famille qui le souhaitent.

Si nécessaire, d'autres rencontres seront organisées.

## CONFIDENTIALITE

En référence à l'**article 16 de la Convention des Droits de l'Enfants et à la loi du 31 décembre 1970** (n°70 1320, chapitre III, art. 355.21), les personnes, mineures ou majeures, qui se présenteront au Point Écoute pourront, si elles le désirent expressément, bénéficier de l'**anonymat** au moment de leur premier rendez-vous.

Les écoutés fonctionnent ensuite dans un cadre de **confidentialité**. Celle-ci ne pourra être levée que pour des causes relevant de la notion de **mise en péril des mineurs** (Code Pénal, art. 227.15 ).

**Service gratuit**, les Points Écoute fonctionnent grâce à une **convention** (visa 4074 du 29 novembre 1996), selon la circulaire « n° 96.378 du 14 juin 1996 relative à la mise en place de points d'accueil pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans », signée entre le Préfet de Savoie et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie (SEAS), annexée par les circulaires DGAS du 12/03/02 et du 06/01/05.